

Altersécurité infos



Lettre mensuelle d'information
et d'analyse de Point Org Sécurité

N° 133 - septembre 2017

Pourquoi Altersécurité infos ?

La sécurité et la santé au travail sont désormais des sujets d'actualité qui intéressent le grand public. Il faut s'en féliciter, tant ce débat public contribue à renforcer l'attention portée à ces questions cruciales. Toutefois, il est encore nécessaire de diffuser sur ces questions une information plus spécialisée à destination des personnes plus spécifiquement concernées.

C'est la vocation d'Altersécurité qui, forte de l'expérience des intervenants de Point Org Sécurité, entend informer plus spécialement les employeurs et les salariés sur leurs droits et devoirs en matière de santé et de sécurité au travail. Altersécurité ne prétend pas être exhaustif, mais souhaite susciter l'attention de ses lecteurs sur l'actualité des risques professionnels.

Cette démarche repose sur quelques solides convictions. La première est que la prévention est la clef de voûte de la lutte contre les risques et qu'il n'y a pas de prévention efficace sans une bonne information. La seconde est que les risques évoluent sans cesse, à mesure que le travail lui-même se transforme et que les connaissances évoluent. La troisième est que cette mise à jour permanente de nos savoirs et de nos pratiques doit appuyer sur de multiples disciplines.

En effet, pour bien combattre les risques, il faut les connaître et pour les connaître, il faut se nourrir de recherches accomplies dans des domaines d'expertise aussi variés que le droit, la médecine, la sociologie, la psychologie, l'ergonomie, l'économie ou encore le management. C'est ainsi, en croisant les savoirs et les expériences les plus diverses que nous souhaitons contribuer à la nécessaire sensibilisation aux risques professionnels.

www.altersecurite.org

Éditorial

Nouvelle baisse de la fréquence des accidents du travail: le beau résultat des efforts de prévention

Record battu! En 2016, la fréquence des accidents du travail recensés par la branche Accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) de la Sécurité sociale a atteint son plus bas niveau historique, en reculant encore par rapport à l'année 2015.

Une baisse constante sur la longue durée

Il y a eu, en 2016, 33,8 accidents pour 1.000 salariés, contre 33,9 cas en 2015. Mais pour mesurer l'ampleur du chemin parcouru, il faut mettre ces chiffres en perspective. En effet, douze ans auparavant, le taux d'accidents s'établissait encore à 39,5 accidents déclarés pour 1000 salariés. Et il atteignait 120 accidents en 1946 ! Or, pour les dirigeants de la Sécu, ce résultat traduit une évolution durable. "Depuis 2013, écrivent-ils, la fréquence des accidents du travail marque un palier et reste à un des niveaux les plus bas depuis 70 ans".

Pour expliquer cette baisse, certains observateurs ne manquent certes pas de souligner qu'elle est aussi liée à une mutation du monde du travail, avec notamment un recul des activités dans lesquelles les accidents étaient fréquents. "La société a changé et les modes de travail aussi : l'industrie lourde a quasi disparu du paysage", notait déjà le *Nouvel Observateur* après la baisse de 2015.

Une preuve des bienfaits de la prévention

Certes, l'évolution du tissu économique a certainement sa part dans le recul des accidents. Mais elle n'explique pas tout. Pour preuve, comme le relève *La Tribune*

(14/09/17), "cette tendance à la baisse est due à une nouvelle diminution du nombre d'accidents de travail dans les BTP." En effet, dans ce secteur fort exposé aux risques, "les actions de prévention ont permis de faire diminuer les accidents de 3,1 % l'année dernière. Et en dix ans, ils ont reculé de 29 %".

De même, il est erroné de croire que les activités économiques ayant le vent en poupe soient exemptes de risques. Ainsi, les problèmes physiques des travailleurs du secteur des aides et des soins à la personne s'accroissent et dépassent même le taux des BTP, ce qui inquiète fortement l'Assurance maladie. Dans ce secteur on ne dénombre

"Dans le BTP, les actions de prévention ont permis de faire diminuer les accidents de 3,1 % l'année dernière. En dix ans, ils ont reculé de 29 %."

pas moins de 94,6 accidents de travail pour 1.000 salariés, soit une hausse de 2 % et une fréquence trois fois plus élevée que la moyenne. Si bien que, comme l'affirme le site internet spécialisé *ActuEnvironnement* (14/09/17), "les statistiques pour 2016 révélaient les bénéfices de la prévention".

Forte augmentation des affections psychiques

Ces beaux résultats doivent donc inciter à accentuer encore l'effort de prévention. D'autant que de nouveaux défis se profilent déjà à l'horizon. Les statistiques publiées par la branche Accidents du travail-maladies professionnelles (AT-MP) mettent ainsi en évidence une augmentation de 40 % des affections psychiques prises en charge ! Un chiffre qui démontre que, dans le contexte actuel de mutation du travail, la prévention des risques psychosociaux s'impose progressivement comme un impératif. ■

Lu pour vous



Un site web pour prévenir et signaler les piqûres de tiques

Le gouvernement a lancé l'année dernière un plan national de lutte contre la maladie de Lyme. Il doit permettre de mieux sensibiliser et dépister cette infection encore trop méconnue. Parmi les initiatives prise, on note le lancement de "Signalement-tique", un site web et une application pour smartphone mis en place par l'Institut national de recherche agronomique (Inra) et l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), avec le ministère de la Santé. Cet outil est le vecteur d'une collecte collaborative d'information sur la présence des tiques, principal vecteur de la maladie. Concrètement, chacun est invité à déclarer sa piqûre ou celle de son animal domestique, la géolocaliser, transmettre une photo, voire envoyer les tiques aux équipes scientifiques. Des informations sur la prévention ou la méthode pour enlever une tique sont également proposées. La maladie de Lyme est inscrite au tableau 5 bis des maladies professionnelles dans le régime agricole pour certains travaux.

Pour aller plus loin : http://ephytia.inra.fr/fr/P/159/Signalement_TIQUE

Évaluation des risques Plus une entreprise est petite, plus elle a besoin d'aide !

Le niveau de sensibilisation aux risques professionnels et à la nécessité de les évaluer et les prévenir dépend fortement de la taille des entreprises. C'est ce que confirment les résultats de l'enquête "Conditions de travail" réalisée auprès des employeurs par la direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES) du ministère du Travail.

Ainsi, plus l'entreprise est de petite taille, moins elle dispose d'un document unique d'évaluation des risques (DUER) mis à jour. Parmi les entreprises de 1 à 9 salariés, 53,5 % admettent ne pas avoir de DUER récent. Une lacune qui concerne 31,1 % des entreprises de 10 à 49 salariés, 17,8 % de celles qui comptent 50 à 249 salariés, 8,9 % de celles qui ont 250 à 499 salariés et seulement 5,8 de celles ayant des effectifs de 500 salariés ou plus.

Signe que cette défaillance provient avant tout des difficultés de l'évaluation, les petites entreprises sont également celles qui recourent le plus souvent à des compétences externes pour coordonner la réalisation de leur document unique. C'est le cas de 28,5 % des entreprises de 1 à 9 salariés, de 27,1 % de celles ayant de 10 à 49 salariés, mais seulement de 14,4 % des entreprises de 500 salariés et plus.

Parmi les entreprises
comptant de 1 à 9 salariés,
53,5 % admettent ne pas
avoir de DUER récent.

Preuve que les petites entreprises sont souvent mal informées sur leurs obligations, seules 27,2 % des celles comptant de 1 à 9 salariés et 43,2 % de celles qui en comptent de 10 à 49 ont intégré l'évaluation des risques psychosociaux à leur document unique d'évaluation des risques, alors que c'est le cas de 78,7 % des entreprises de 500 salariés et plus.

Ces résultats viennent ainsi confirmer qu'il est nécessaire de concentrer les efforts de sensibilisation sur les TPE et petites PME. Ils illustrent aussi combien les intervenants en prévention des risques professionnels (IPRP) tels ceux de Point Org Sécurité remplissent un rôle utile auprès de ces structures en les épaulant dans leurs démarches d'évaluation et de prévention des risques. ■

Pour aller plus loin :
"Enquête Conditions de travail auprès
des employeurs : résultats détaillés",
Synthèse Stat', n°23, juillet 2017, disponible
sur <http://dares.travail-emploi.gouv.fr>

La prévention des risques, antidote à l'absentéisme

Pour lutter contre l'absentéisme, la meilleure méthode consiste, encore et toujours, à prévenir les risques et améliorer les conditions de travail. C'est l'un des enseignements du 9^e Baromètre de l'Absentéisme Ayming, présenté le 13 septembre dernier.

L'absentéisme des salariés du secteur privé fait preuve d'une étonnante stabilité. Selon le baromètre établi par la société de conseil Ayming avec AG2R La Mondiale, "ces salariés se sont, en moyenne, absents 16,8 jours l'an dernier pour des arrêts maladie ou des accidents du travail", contre 16,6 jours en 2015. Très logiquement, le taux d'absentéisme qui rapporte le temps d'absence au temps de présence, est lui aussi

quasi stable, à 4,59 % contre 4,55 % en 2015. Cependant, cette moyenne cache comme souvent d'importants écarts. Ainsi le taux d'absence est plus fort dans les services (5,48 %) et dans la santé (5,04 %) que dans l'industrie et le BTP (3,43 %). Comme l'indique *Le Figaro* (06/09/17), "ces résultats sont a priori contre-intuitifs, les métiers industriels et de chantier étant perçus comme plus pénibles". Mais pour les experts d'Ayming, cette vision

reflète un préjugé dépassé car "l'industrie et le BTP ont mis en place depuis des années des plans de prévention qui portent leurs fruits".

La prévention des risques apparaît en effet comme le meilleur antidote à l'absentéisme, même si les accidents et la maladie ne sont pas toujours en cause. En effet, comme le relève *France Info* (11/09/17), "l'absentéisme est aussi une question de motivation". Or, en interrogeant les salariés sur les motifs profonds de leur absence, quelque 54 % ont admis qu'il ne s'agissait pas de maladie mais de raisons liées au travail : une charge de travail trop importante, un déficit de reconnaissance de la part des supérieurs, une mauvaise ambiance dans leur équipe... Un résultat qui incite à prévenir aussi les risques psychosociaux et à se soucier de la qualité de vie au travail. ■

Entretien



Philippe Mège : “La prévention des risques psychosociaux devient un sujet crucial pour les entreprises.”

Face à la préoccupation croissante suscitée par les risques psychosociaux, le réseau Pôle Prévention, auquel appartient Point Org Sécurité, s'est associé à une nouvelle structure spécialisée dans la gestion de ces risques spécifiques : Impact Prévention. Président de cette nouvelle entité, Philippe Mège, - par ailleurs responsable du réseau d'intervenant de Point Org Sécurité -, présente la façon dont elle entend épauler les entreprises dans la prévention de ces risques.

En quoi la création d'Impact Prévention complète-t-elle l'offre, déjà fort complète de Point Org Sécurité et du réseau Pôle Prévention auquel vous êtes associé ?

La création d'une structure spécialisée s'est imposée à nous en raison du caractère très spécifique des risques psychosociaux (RPS). Prévenir et gérer ces risques exige en effet de mobiliser des connaissances et des compétences particulières. C'est la raison pour laquelle, les prestations proposées par Impact Prévention ont été pensées et élaborées par une psychologue sociale qui, de surcroît, pilote directement l'ensemble de nos interventions. Toutefois, si spécifiques soient-ils, les RPS ne peuvent être compris et gérés sans avoir une vision globale de la prévention. C'est la raison pour laquelle Impact Prévention est enregistré auprès de la DIRECCTE en tant qu'Intervenant en prévention des risques professionnels (IPRP) et qu'elle s'inscrit dans le réseau Pôle Prévention.

Pouvez-vous nous préciser pourquoi la prise en compte des RPS s'insère naturellement dans une politique globale de prévention ?

Ce lien découle d'abord des dispositions légales et réglementaires qui s'imposent à tous les employeurs. Ainsi, même si nombre d'entre eux n'en ont pas toujours conscience, tout employeur a l'obligation d'évaluer et de prévenir l'ensemble des risques auxquels sont exposés leurs travailleurs, y compris ceux pesant sur leur santé mentale. C'est la raison pour laquelle, afin de répondre à cette obligation, nous proposons un diagnostic des risques psychosociaux à annexer au Document unique d'évaluation des risques professionnels (DUERP). Cette vision globale correspond du reste à la réalité car les risques physiques et psychiques vont souvent de concert. Pour ne prendre qu'un exemple, il est avéré que les maux de dos ou les troubles musculo-squelettiques peuvent résulter aussi

bien de mauvaises postures travail que d'un excès de pression psychologique. C'est pourquoi, l'évaluation des risques - aussi bien physiques que psychiques - permet souvent de mettre le doigt sur des dysfonctionnements et d'engager une démarche de progrès en termes d'organisation ou de management.

Vous avez évoqué le management... Ne pensez-vous pas que face aux RPS, les managers se retrouvent en première ligne ?

Dès lors que les problèmes à régler font intervenir des paramètres humains, les managers sont toujours en première ligne ! C'est pourquoi nous sommes convaincus de la nécessité de les soutenir lorsqu'ils sont confrontés à des problématiques de RPS. En effet, lorsqu'un manager identifie un travailleur en souffrance, il se sent le plus souvent démuné pour lui venir en aide. Il redoute, à juste titre, de ne pas disposer des compétences nécessaires pour établir le bon diagnostic, trouver les mots et les solutions appropriés. C'est pourquoi nous avons élaboré des prestations pour répondre à cette nécessité. Je pense notamment au forfait de consultations psychologiques à distance que l'entreprise met à disposition des salariés lorsqu'elle identifie l'apparition de tensions psychiques dans un collectif de travail.

Souvent, les managers sont aussi désignés comme les responsables de la souffrance psychique de leurs subordonnés...

Certains aimeraient bien que les RPS soient systématiquement provoqués par les fameux “petits chefs”. Ce serait tellement plus simple ! Mais cela ne correspond pas à la réalité et cela empêche de traiter les vraies causes. Pour remédier à cela, nous avons élaboré des sessions de sensibilisation aux RPS, à destination des managers et des représentants du personnel. Leur objectif est de tordre le cou aux mythes simplificateurs véhiculés par certains médias à ce sujet et de permettre ainsi l'émergence d'un langage

Certains aimeraient bien que les RPS soient systématiquement provoqués par les fameux “petits chefs”. Ce serait tellement plus simple ! Mais cela ne correspond pas à la réalité et cela empêche de traiter les vraies causes.

commun, préalable indispensable à une gestion collective et sereine de ces risques.

En 2016, le nombre des affections psychiques prises en charge par la branche professionnelle de l'Assurance maladie a augmenté de 40 %. Ne trouvez-vous pas que les RPS font l'objet d'un certain emballement ?

Je pense que cette augmentation, loin d'être artificielle, résulte d'un faisceau d'évolutions très profondes. Le premier facteur à prendre en compte est bien sûr la mutation de nos façons de travailler. L'abandon progressif des organisations tayloriennes, pyramidales et hiérarchiques a enrichi les tâches des travailleurs qui jouissent désormais de davantage d'autonomie, mais auquel on demande aussi plus de réactivité, d'engagement, d'initiative... Si bénéfique soit-elle, cette évolution crée une tension psychique d'autant plus forte que les carrières sont devenues moins linéaires et que la conjoncture économique suscite de l'inquiétude. Enfin, parallèlement à cela, il faut aussi compter avec les attentes que nos compatriotes nourrissent à l'égard d'un travail désormais devenu un moyen de s'épanouir et de se réaliser. Cela explique à mon sens l'essor inédit des questions de bien-être professionnel et de qualité de vie au travail et la nécessité, pour les entreprises de s'emparer de ces questions si elles souhaitent maintenir l'engagement de leurs salariés. ■

Découvrir les prestations d'Impact Prévention :
www.impactprevention.fr

Dans notre bibliothèque

Mois après mois, les experts de Point Org Sécurité scrutent l'actualité éditoriale afin de présenter aux lecteurs d'Altersécurité un panorama de ce qui se publie autour des pôles d'intérêt qui sont les leurs. Ces publications constituent un baromètre signalant les orientations, les motivations, les préoccupations et les tendances du moment en matière de sécurité et de santé au travail.

La concurrence des sentiments. Une sociologie des émotions

Par Julien Bernard, Éditions Métallé, mai 2017, 253 p. 20 €.

Longtemps, les émotions sont restées à la porte de l'entreprise. Ou plutôt, on souhaitait qu'elles y restent, parce qu'on les jugeait dangereuses pour la belle mécanique des organisations. Heureusement, cette vision erronée s'efface progressivement à mesure que l'on admet que l'entreprise est avant tout une communauté humaine. Désormais, on tend plutôt à considérer les émotions et les passions comme de potentielles alliées. C'est notamment l'idée que développe Julien Bernard, enseignant et chercheur à l'université Paris Nanterre, dans sa récente "sociologie des émotions", en soulignant notamment que le bonheur professionnel dépend grandement des émotions que l'on ressent au travail.

Ces observations ne sont pas neutres pour les entreprises qui souhaitent agir pour la qualité de vie au travail. Elles soulignent en effet que le bien-être professionnel de leurs membres dépend aussi de la capacité de l'organisation à "diversifier les sources de satisfaction au fil du temps" car "au fur et à mesure de la socialisation professionnelle, on découvre que les situations d'émotions positives fortes pour lesquelles on s'était engagé sont rares et que le métier a bien d'autres facettes moins amusantes, administratives par exemple". Avec pour conséquence, un sentiment d'ennui, signe précurseur d'un désengagement progressif. ■

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

Directeur de publication : Emmanuel Pochet
Courriel: info@point-org.org-www.altersecurite.org

La ressource du mois :

Le rôle moteur des représentants du personnel dans la prévention des risques

Un dossier de la revue Travail & Sécurité

"À l'heure où l'évolution des instances représentatives du personnel est en discussion, la mission du CHSCT pour la prévention des risques professionnels reste d'actualité, même si elle est appelée à se réaliser dans un nouveau cadre", estiment les contributeurs du dossier de la revue mensuelle de l'INRS.

Certes, le CHSCT est appelé à fusionner prochainement avec les délégués du personnel et le comité d'entreprise dans un nouveau Comité social économique (CSE). Toutefois, ce CSE va recueillir un certain nombre d'attributions auparavant dévolues au CHSCT.

Transfert de compétences du CHSCT vers le CSE

Ainsi, en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail, le CSE a pour mission d'analyser les risques professionnels auxquels peuvent être exposés les travailleurs et de promouvoir la santé, la sécurité et les conditions de travail dans l'entreprise. De



façon plus concrète, le CSE devrait procéder, à intervalles réguliers, à des inspections en matière de santé, sécurité et conditions de travail et réaliser des enquêtes en matière d'accidents du travail ou de maladies professionnelles.

Recueillir l'expérience des CHSCT au service des futurs CSE

Afin de mener à bien cette mission, il va de soi que le CSE ne pourra faire l'impasse sur l'expérience accumulée au sein des anciens CHSCT. C'est tout l'intérêt du dossier proposé, ce mois-ci, par le magazine Travail & Sécurité. À travers des analyses, des études de cas, des témoignages, il offre une mémoire des réussites, échecs et écueils qui ont jalonné l'existence des CHSCT. Une lecture indispensable pour inspirer les acteurs et interlocuteurs des futurs CSE en matière de santé et sécurité au travail. ■

Pour aller plus loin :
Travail & Sécurité n° septembre 2017,
téléchargeable sur www.travail-et-securite.fr

Altersécurité infos

Lettre mensuelle d'information et d'analyse de Point Org Sécurité

11, rue Albert 1er - 92210 Saint-Cloud - Tél. : 01 46 02 44 01

Retrouvez-nous sur Internet :

Assistance à l'évaluation des risques professionnels :
www.evrp.org

Formation Sauveteur Secouriste du Travail :
www.sauveteur-secouriste-du-travail.org

La collection complète d'Altersécurité :
www.altersecurite.org